



Fiche 28

Si j'abandonne mes cours, que va-t-il se passer ?

Vous risquez de mettre en péril votre formation.

- **RISQUE D'ECHEC A L'EXAMEN**

La formation que vous recevez en entreprise est certes essentielle. Mais le suivi des enseignements dispensés par votre CFA est nécessaire pour mettre de votre côté toutes les chances d'obtenir votre diplôme ou votre titre professionnel. La formation reçue tant dans l'entreprise qu'au CFA ne sera fructueuse que si les deux lieux de formation sont complémentaires.

- **MOTIF DE RESILIATION DU CONTRAT**

Votre employeur peut vérifier votre assiduité aux cours. En effet, les heures de cours sont assimilées à du temps de travail. Si vous les abandonnez, votre patron a la possibilité de demander au conseil de prud'hommes la résiliation de votre contrat d'apprentissage pour faute grava. Dans ce cas, vous risquez de tout perdre (sur la possibilité de bénéficier, pour une durée limitée du statut de stagiaire de la formation professionnelle)